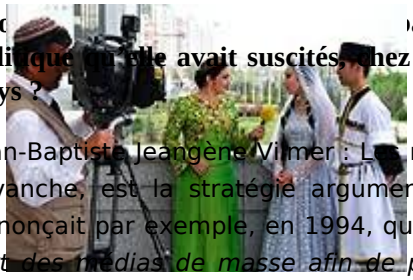
Turkménistan: des médias (toujours) sous influence

Description

Philosophe et juriste, docteur en sciences politiques, chercheur à l'ENS Ulm et enseignant à Sciences Po Paris, Jean-Baptiste Jeangène Vilmer a passé 9 mois au Turkménistan, attaché à l'ambassade de France. Il est l'auteur de *Turkménistan* (Paris, Non Lieu, décembre 2009) et *Le Turkménistan* (Paris, CNRS Editions, à paraître).



Tro angouly Berdymoukhamedov à la tête de l'Etat turkmène, et les espoirs de dégel politique qu'elle avait suscités, chez certains exilés notamment, quel état des lieux peut-on dresser des médias dans ce pays ?

Jean-Baptiste Jeangène Vilmer : Les médias ne sont pas plus libres aujourd'hui que sous S. Niazov. Ce qui a changé, en revanche, est la stratégie argumentative. S. Niazov muselait les médias et assumait totalement cette politique. Il annonçait par exemple, en 1994, que « *durant la première étape de cette période de transition, il y a aura un contrôle fort des médias de masse afin de prévenir tout conflit potentiel entre les groupes ethniques et les tribus* »[1]. Les tensions tribales sont toujours vives au Turkménistan, mais elles sont ici clairement instrumentalisées pour justifier le contrôle absolu des médias.

G. Berdymoukhamedov, lui, adopte la stratégie inverse, il est dans le déni total. En septembre 2007, dans un discours à l'ONU et ensuite à l'Université Columbia à New-York, il a déclaré qu'« *il n'y a jamais eu au Turkménistan aucune pression sur la presse* »[2]. Il fait quelques gestes censés incarner une rupture, comme l'ouverture d'un département de journalisme à l'Institut des relations internationales, quand S. Niazov avait fermé celui de l'Université Magtymgouly. Il développe également des coopérations dans le domaine de la formation de journalistes avec la BBC ou des médias de Corée du sud. Tout cela peut sembler encourageant, mais il s'agit essentiellement de gesticulations sans réelles conséquences sur la liberté de presse. On notera d'ailleurs que, le 2 décembre 2009, le Turkménistan est, avec l'Ouzbékistan, l'un des deux pays sur les 56 que compte l'OSCE qui s'opposent à l'adoption d'un projet de déclaration sur la liberté de la presse.

Tous les médias turkmènes sont la propriété de l'État et donc sous le contrôle absolu du président. Il n'y a que deux exceptions, deux journaux privés : *Reklama i biznes*, dirigé par le neveu de l'homme d'affaire turc Akhmed Chalyk, et *Zaman Turkmenistan*, la version turkmène du journal turc *Zaman*, permise par des accords bilatéraux entre les deux pays, qui se garde bien de faire des commentaires critiques.

L'État contrôle également toutes les imprimeries, réunies sous le nom de *Turkmenmetbugat*, et toute information publiée est issue de l'agence de presse de l'État, TDH (*Turkmen dovlet habarlari*). Les cadres des médias ne sont pas des journalistes mais des fonctionnaires, nommés directement par le président. Les « journalistes » (le terme lui-même est contestable tellement la fonction n'a rien à voir avec le sens qu'on lui donne en occident) n'ont aucune liberté et leur rôle se borne à récolter et transmettre la bonne parole présidentielle. L'auto-censure est omniprésente, car on connaît le décret présidentiel de 2003 sur la haute trahison, selon lequel les critiques à l'encontre du régime sont passibles d'emprisonnement à vie.

La télévision nationale, quant à elle, n'a pas beaucoup évolué par rapport à l'ère Niazov. Cinq chaînes diffusent la même propagande et la section internationale du journal télévisé n'aborde que des événements anecdotiques et inoffensifs. Le Conseil des ministres est retransmis à la télévision et sur des écrans géants dans les rues de la capitale Achgabat, ce qui permet d'assister aux réprimandes et aux menaces adressées aux ministres par le chef de l'État.

Que se passe-t-il du côté des sites d'informations Internet ?

Il n'existe qu'un seul site officiel basé au Turkménistan, *Turkmenistan Zolotoj vek* (www. Turkmenistan.gov) qui se présente comme un hybride entre site gouvernemental et site de l'agence de presse du gouvernement (TDH). Les informations officielles sont également reprises par un autre site, basé en Russie, www.turkmenistan.ru.

Un phénomène très intéressant à signaler est l'émergence d'un « Turkmen net ». Cette expression est utilisée par quelques chercheurs anglophones pour désigner la communauté turkmène qui se constitue progressivement sur des réseaux sociaux, comme Facebook, et des forums russes (souvent des sites de rencontre). Ces sites basés à l'étranger ne sont pas verrouillés, et la communauté des Turkmènes « en ligne » tend donc à s'accroître.

Pourquoi le gouvernement laisse ce phénomène se développer ?

A la fois parce qu'il n'est pas possible de tout contrôler – les Chinois qui ont des moyens bien plus importants en font l'expérience à une échelle plus grande – et parce qu'il est finalement plus intelligent de laisser faire dans une certaine mesure, sur quelques sites, plutôt que d'empêcher: c'est un moyen de surveiller, de savoir qui fait quoi, qui pense quoi, pour ensuite éventuellement agir sur place.

Les internautes turkmènes se doutent-ils de l'utilisation que peut faire leur gouvernement de ces échanges sur la Toile ?

Oui et non. Il y a une grande naïveté et une méconnaissance des règles techniques sur Internet chez la plupart des Turkmènes. Certains, qui communiquent avec l'opposition en exil ou des organisations étrangères, sont prudents. Mais avec l'habitude de ces réseaux, le risque de « déraper », c'est-à-dire de donner une information qu'on ne voulait pas donner, citer un nom par exemple, ou exprimer une sympathie ou une antipathie pour quelqu'un, est élevé.

Qu'en est-il de l'accès à la Toile ?

Il y a deux fournisseurs d'accès à Internet. Le premier, *Turkmentelekom*, est la compagnie d'État relevant du ministère des Télécommunications qui fournit l'accès aux cafés Internet depuis février 2007, date de l'investiture de G. Berdymoukhamedov, et aux particuliers depuis juin 2008. Le second est le russe MTS qui détient 90 % du marché turkmène de la téléphonie mobile, et qui offre depuis juin 2008 également un accès à Internet via ses téléphones.

Dans un cas comme dans l'autre, Internet est surveillé, filtré et censuré. Les courriers électroniques sont lus. Dans les cafés Internet, l'utilisation d'un ordinateur n'est pas anonyme: l'internaute doit remettre son passeport. Une cinquantaine de sites au moins sont bloqués, pour la plupart des sites de partis d'opposition en exil et de sites d'information régionaux, comme *Ferghana.ru*, susceptibles d'êtres critiques à l'égard du pouvoir. *Youtube*, également, est bloqué au Turkménistan. En revanche, et cela peut surprendre, les sites d'*Amnesty* et de *Human Rights Watch* ne le sont pas, y compris dans leur version russe. Les organisations de défense des droits de l'homme ne sont pas considérées comme des risques majeurs.

On pourrait croire que l'Internet est moins contrôlé via les téléphones portables de MTS. Il n'en est rien. Lors de l'achat d'une carte SIM, l'usager signe un contrat dans lequel il reconnaît qu'il y a des « restrictions imposées par les autorités turkmènes » (art. 18.6), et que sa « *responsabilité personnelle est engagée lorsqu'il visite des sites pornographiques, érotiques, liés à la drogue, à des services sexuels, lorsqu'il consulte des documents incitant à la discorde nationale et/ou à la violence, au terrorisme dans toutes ses manifestations, et à d'autres actes contraires au droit international et à la législation turkmène* » (art. 18.7).

Où peut-on avoir un accès non censuré au Turkménistan ?

Les grandes entreprises étrangères et les ambassades ont souvent leurs propres réseaux, avec un accès à Internet par satellite, qui contourne donc les filtres turkmènes et offre une connexion sensiblement plus rapide. A Achgabat, un Turkmène peut avoir un accès non censuré à Internet au Centre Culturel Français, où trois ordinateurs connectés sont mis à la disposition des jeunes qui fréquentent le Centre, au centre de documentation américain, qui a une douzaine d'ordinateurs connectés, et probablement dans les écoles turques privées, pour leurs élèves. A ce titre, il faut noter que l'université turkmène-turque a été la première connectée en 1998.

Les Turkmènes qui n'ont pas la possibilité de se rendre dans ces endroits se connectent dans un café Internet, pour 2 dollars de l'heure, ou chez eux, moyennant des frais considérables au regard du revenu moyen, qui est de 150-200 dollars par mois: en 2008, l'accès à domicile coûtait 42 dollars de frais d'installation + 14 dollars par mois + 0,80 dollar par heure de connexion. Et le réseau auquel ils ont accès est filtré et très lent. La lenteur de la connexion est la première cause de mécontentement.

Comment travaillent les Turkmènes dans le secteur de la presse ?

Pour alimenter leurs reportages, ils fabriquent des interviews en dictant les réponses attendues à leurs interlocuteurs. Lors d'une fête de l'agriculture à Achgabat en avril 2009, j'ai vu et photographié une petite fille qui a dû répéter trois fois ce qu'elle devait dire devant la caméra[3]. Les adultes répètent moins, car ils savent en général quoi dire pour produire le discours formaté attendu. J'ai une autre anecdote à vous raconter concernant un employé turkmène d'une ambassade occidentale qui a découvert un jour une interview de lui dans le seul journal russophone du pays, « *Neïtralniï Turkmenistan* » (Turkménistan neutre), à propos d'une manifestation culturelle à laquelle il avait bien participé et où il avait été photographié. Il n'avait jamais donné d'interview. Le pouvoir fabrique l'information.

Combien de titres compte la presse écrite ?

Officiellement, vingt-quatre journaux et quinze magazines, mais tous ne sont pas publiés, diffusés ou alors le sont de façon irrégulière. Il y a des quotidiens nationaux, comme *Turkménistan neutre* et *Turkmenistan*, des journaux régionaux, comme *Achgabat*, *Vatan*, *Mary-Shykhu-Dzhakhan*, *Balkan* et des magazines thématiques, comme *Esger* (le Soldat), *Adalat* (le Patriote), *Mugalymlar* (le Professeur), *Turkmen Duniyasy* (le Monde Turkmène), *Lukman* (le Docteur), *Zenan Kalbi* (L'âme féminine), ou encore *Oil, Gas, and Mineral Resources of Turkmenistan*, une nouvelle publication trimestrielle trilingue, lancée le 18 avril 2009.

Le principe de la photo du président dans toutes les publications, livres ou journaux, n'a pas évolué depuis Niazov. Les journaux ne diffèrent que par leurs noms et leurs tailles : les photos, les nouvelles, les articles sont les mêmes. Il n'est question que du président.

Les Turkmènes ne lisent pas la presse, mais ils sont contraints de l'acheter. La diffusion de la plupart des titres nationaux s'effectue, en effet, par abonnements « obligatoires » : tous les salariés du secteur public sont abonnés et le coût de la souscription est déduit du salaire. La presse étrangère est, elle, interdite. En janvier 2009, les autorités ont saisi des magazines ouzbeks de divertissement (programmes télévisés, mots croisés), importés illégalement par des hommes d'affaires dans la province de Lebap (situé dans l'est du pays, le long de la frontière avec l'Ouzbékistan).

G. Berdymoukhamedov a assoupli la règle pour l'État : seuls les ministères et les agences gouvernementales ont droit à une dérogation, pour un nombre restreint de publications, surtout des revues scientifiques russes. Deux fois par an, un décret présidentiel publie la liste des magazines auxquels les agences de l'Etat ont l'autorisation de s'abonner. Le grand public n'y a pas accès. Lors de son Examen périodique universel devant le Conseil des droits de l'homme de l'ONU, le Turkménistan a affirmé que « l'accès à la presse étrangère ne fait l'objet d'aucune restriction »[4] et qu'« *il est possible partout au Turkménistan de s'abonner à des publications périodiques étrangères, russes notamment, ou d'en acheter* » [5]. C'est totalement faux.

Quels sont, dans ces conditions, les moyens de regarder le monde extérieur ?

La télévision par satellite joue un rôle essentiel grâce aux chaînes étrangères. Les paraboles sont partout : sur les façades de tous les immeubles d'habitation, sur le toit des fermes à la campagne, près des yourtes au milieu du désert. Théoriquement, les Turkmènes peuvent regarder 400 chaînes mais, dans les faits, quel usage font-ils de cette diversité ? A part pour une élite capable de comprendre l'anglais, le français ou l'allemand -élite sur laquelle la propagande officielle n'a de toutes façons pas de prise- la masse regarde surtout du sport, de la musique et du divertissement. Les autorités affichent depuis longtemps leur volonté de supprimer les paraboles, officiellement pour des raisons esthétiques et parce que la plupart des connexions seraient illégales (plusieurs foyers se raccordent à une même antenne), ce qui engendre un certain « business gris ». Mais malgré les menaces du gouvernement, les paraboles sont toujours là.

Pourquoi? D'une part, parce que la télévision satellite est la seule exception dans le blocus médiatique turkmène, la seule soupape pour la population. Ce serait très compliqué en pratique de démanteler toutes les paraboles, voire même politiquement risqué. D'autre part, les chaînes les plus regardées, russes et turques, ne représentent pas un danger sérieux puisqu'elles sont elles-mêmes étroitement contrôlées dans leurs pays respectifs et que la Russie et la Turquie sont avec l'Iran les partenaires historiques et principaux du Turkménistan : le discours à l'égard de la politique turkmène est donc timide et complaisant.

Enfin, la télévision, même théoriquement ouverte à la terre entière, ne permet que la réception d'informations, pas l'envoi, contrairement à Internet. Au pire, les Turkmènes sauront comme on vit ailleurs, mais ils ne pourront pas se plaindre de ce qu'ils vivent chez eux. C'est cela surtout qui préoccupe le pouvoir : contrôler les informations qui sortent du pays au sujet de ce qui prête le flanc à la critique internationale -les violations des droits de l'homme et la pauvreté de la population, qui pour un quart vit en dessous du seuil international de pauvreté (1,25 dollar/jour), parce que l'État ne redistribue pas les richesses considérables de la manne gazière.

[1] S. Turkmenbachi, *Discours au peuple turkmène*, Achgabat, 1994, p. 39.
[2] *RFE/RL*, 24 septembre 2007.
[3] Voir le reportage photo « Les médias au Turkménistan ».
[4] Conseil des droits de l'homme, *Rapport du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel*, 6 janvier 2009, UN Doc. A/HRC/10/79, §56.
[5] « *Rapport national présenté conformément au paragraphe 15 a) de l'annexe à la résolution 5/1 du Conseil des droits de l'homme*, UN Doc. A/HRC/WG.6/3/TKM/1, 15 septembre 2008 ».

Par Alexandra MJEDLOVA

Vignette : interview en marge d'une manifestation culturelle à Achgabat
(© Jean-Baptiste Jeangène Vilmer, 2008).

Retour en haut de page

date créée
01/05/2010
Champs de Méta
Auteur-article : Alexandra MJEDLOVA